Férel

Plan Communal de Sauvegarde

Retrouvez ci-dessous le Plan Communal de Sauvegarde de Férel

Grâce à l'accompagnement de l'association ECTI, à un travail partenarial avec les services de l'Etat, les acteurs locaux et à la mobilisation des services de la commune, Férel se dote d'un plan communal de sauvegarde. Document obligatoire, il permet d'identifier les risques auxquels la commune peut être exposée, et de prévoir l'organisation à mettre en place pour protéger et porter secours à la population. Ce document est public et consultable par tous.

MAIRIE DE FÉREL
1 place de la Mairie
56130 Férel

info@ferel.fr
02 99 90 01 06

Horaires :
Lundi et Jeudi : 09h00 - 12h00
Mardi et Mercredi :
09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30
Vendredi :
09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Samedi (hors juillet/août) :
09h00 - 12h00